

Festival Européen du Film Fantastique

Formulaire d'inscription aux catégories courts-métrages fantastiques

Le festival est organisé par l'association à but non lucratif Les Films du Spectre, domiciliée à Strasbourg (France).

Les Films du Spectre
9, rue du Vieil Hôpital
67000 Strasbourg
France

Tel.: +33(0) 952 837 388
www.strasbourgfestival.com

Directeur Artistique: Daniel Cohen
Co-directrice Artistique: Consuelo Holtzer

Contact : com@strasbourgfestival.com

Le festival est ouvert aux films du monde entier.

Les organisateurs du festival détermineront dans quelles catégories les films sont sélectionnés.

1. Compétition internationale de courts-métrages
2. Compétition internationale de courts-métrages d'animation
3. Compétition de courts-métrages français
4. Formulaire d'inscription

1. Compétition internationale de courts-métrages

Les films concourent pour plusieurs prix :

- L'Octopus d'Or du meilleur court-métrage fantastique international ;
- Le Méliès d'argent pour le meilleur court-métrage fantastique européen. Ce prix entraîne une nomination directe aux Méliès d'or de l'année en cours, qui met en compétition les courts-métrages primés dans les autres festivals de la Fédération Européenne des Festivals du Film Fantastique (www.melies.org) ;
- Une mention spéciale du Jury si celui-ci décide d'en décerner une ;
- Un prix du public ;
- Un prix du Jury Jeunes composé de lycéens ;

Les courts-métrages internationaux doivent remplir les conditions suivantes :

- Avoir été fini au maximum 24 mois avant la date de début du festival ;
- Être soumis au Festival de Strasbourg avant le 30 juin de l'année en cours ;
- Inclure des thèmes du fantastique au sens large (fantastique, science-fiction, merveilleux, onirisme, surréalisme, horreur, heroic-fantasy, etc.) ;
- Ne pas dépasser 30 min. Les films en compétition pour le Méliès d'argent ne doivent pas excéder 25 minutes ;
- Être en langue originale avec des sous-titres en français ou en anglais ;
- Ne pas avoir eu de sortie nationale en France avant la date de projection au festival ;
- Pour la qualification au Méliès d'argent, être d'origine Européenne*, défini de la façon suivante : (a) Si le réalisateur est non-européen la production doit être entièrement européenne. (b) Si le réalisateur est européen, une production non-européenne peut être envisagée (1 ou 2 pays européens et 1 pays non européen) ;

Le terme « Européen » est défini par la liste officielle du Conseil de l'Europe et de la Cour européenne des droits de l'Homme : Albanie, Allemagne, Andorre, Arménie, Autriche, Azerbaïdjan, Belgique, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Géorgie, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, Lettonie, L'ex-république yougoslave de Macédoine, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Malte, Monaco, Moldavie, Monténégro, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République tchèque, République russe, République slovaque, Roumanie, Royaume-Uni, Saint-Marin, Serbie, Slovénie, Suède, Suisse, Turquie, Ukraine.

2. Compétition internationale du court-métrage d'animation

Les films concourent pour :

- Le Prix du meilleur court-métrage d'animation ;
- Certains des courts sélectionnés dans cette section peuvent également concourir pour le Méliès d'argent du meilleur court-métrage fantastique européen selon décision du comité de programmation et s'ils remplissent les critères d'éligibilité ;

Les courts-métrages de cette catégorie doivent remplir les conditions suivantes :

- Être un film d'animation ;
- Avoir été fini au maximum 24 mois avant le début du Festival ;
- Être soumis au Festival de Strasbourg avant le 30 juin de l'année en cours ;
- Inclure des thèmes du fantastique au sens large (fantastique, science-fiction, merveilleux, onirisme, surréaliste, horreur, heroic-fantasy, etc.) ;
- Ne pas dépasser 30 min. ;
- Être en langue originale avec des sous-titres en français ou en anglais ;
- Ne pas avoir eu de sortie nationale en France avant la date de projection au festival ;

3. Compétition de courts-métrages français

Les films concourent pour :

- Le Prix du meilleur court-métrage français ;
- Certains des courts sélectionnés dans cette section peuvent également concourir pour le Méliès d'argent du meilleur court-métrage fantastique européen selon décision du comité de programmation et s'ils remplissent les critères d'éligibilité ;

Dans cette catégorie ouverte aux productions françaises, les courts-métrages doivent remplir les conditions suivantes :

- Avoir été fini au maximum 24 mois avant la date de début du festival ;
- Être soumis au Festival de Strasbourg avant le 30 juin de l'année du Festival ;

- Inclure des thèmes du fantastique au sens large (fantastique, science-fiction, merveilleux, onirisme, surréaliste, horreur, heroic-fantasy, etc.) ;
- Ne pas dépasser 30 min. ;
- Être en langue originale avec des sous-titres en français ou en anglais ;
- Ne pas avoir eu de sortie nationale en France avant la date de projection au festival ;
- Être d'origine française, défini de la façon suivante :
 - (a) Si le réalisateur est non français, la production doit être entièrement française.
 - (b) Si le réalisateur est français, une co-production française peut être envisagée (1 ou 2 pays autre que la France et la France) ;

4. Formulaire d'inscription

Les formats acceptés pour la sélection sont : DVD et DVD Blu-Ray. Ils seront gardés dans nos archives et *de facto* non retournés.

Les formats de projection pour la compétition sont : DCP, H 264, Blu-Ray, HD-Cam.

Informations générales

Titre original :

Titre international ou titre de festival (si applicable) :

Pays de production ou co-production :

Mois et année de fin de production :

Nationalité du/des réalisateur(s) :

Numéro de Visa au CNC :

Informations techniques

Durée :

Support de projection (DCP, etc...) :

Format de l'image (Scope, 1:85, 1:66, 4/3, 16/9, etc.) :

Format du son (Dolby, Mono, etc.) :

Crédits (Ces informations nous serviront pour remplir le catalogue du festival)

Nom du/des réalisateur(s) :

Nom du/des producteur(s) (2 noms maximum) :

Scénario :

Directeur de la photographie :

Montage :

Musique :

Acteurs (voix s'il s'agit d'une animation) (4 noms maximum) :

.....

Filmographie sélective du réalisateur :

Contact : e-mail et téléphone

.....

.....

J'accepte de fournir au festival le plus tôt possible les éléments suivants :

- 3 images minimum en haute résolution de préférence au format paysage (min. 300dpi : format – PDF, JPG, Tiff) ;
- Un poster en haute résolution au format portrait (min. 300dpi : format – PDF, JPG, Tiff) ;
- Un dossier de presse du court-métrage
- Une bande-annonce avec sous-titres en anglais ou en français si disponible ;
- Une liste des dialogues (pour réaliser les sous-titrages)
- Un dvd du film ou un fichier téléchargeable du film (pour réaliser les sous-titrages) ;
- Une photo haute résolution du réalisateur ;

En remplissant et signant cette fiche d'inscription, vous reconnaissez avoir pris connaissance du règlement du Festival Européen du Film Fantastique de Strasbourg et l'acceptez.

En inscrivant votre film, vous vous engagez à ne pas retirer le film en cas de sélection par le festival et à fournir les éléments demandés par le règlement dans les délais.

Les ayants droits s'engagent à autoriser la diffusion de leur film dans le cadre du festival sans demander d'autres contreparties financières aux organisateurs ni aux salles de cinémas accueillant l'évènement que celle négociée.

Je soussigné(e) déclare avoir pris connaissance du règlement ci-dessus :

Nom _____, pour la société _____

Date et Signature